

Image not found or type unknown



Droit à l'APS suite à des masters

Par **hend**, le **03/05/2018** à **17:30**

Bonjour,rrnJ'ai validé mon master 2 en psychologie en janvier 2016,,ensuite j'ai fait inscription pour un autre Master 2rn l'année suivante, et l'année dernière j'ai refait la même inscription (redoublement). Je ne validerai pas ce master cette année.rnrnMa question est la suivante : pourrai-je faire une demande d'APS ?rnrnMerci.